

Ville de Meylan

Concours des villes et villages fleuris

2023

Deuxième fleur



Edito



Le développement urbain de Meylan prend racine dans son passé rural et son environnement végétal privilégié qui s'étend de la montagne à la plaine de l'Isère, et lui a longtemps permis des réalisations avant-gardistes, comme dans le quartier des Béalières.

Cette caractéristique constitue le fil conducteur de l'identité des Meylanais, viscéralement attachés à leur cadre de vie, qu'ils habitent dans de grands immeubles - accompagnés d'arbres de haute tige - ou dans des maisons.

Ce legs inappréciable a été, il y a encore peu, mis en danger par un bouleversement des règles du PLU, minorant l'importance de la canopée comme écran de verdure face aux circulations automobiles, au bénéfice de l'alignement des nouvelles constructions le long de la voirie... Cela laisse évidemment des traces dans le paysage meylanais.

Mais avec le PLUI de 2020, même si une densification s'impose, le coefficient de pleine terre est largement majoré, et la règle est que les éléments naturels et vernaculaires du paysage pré-existants doivent être considérés et respectés. La Ville peut donc encore aujourd'hui s'appuyer sur la richesse de sa trame verte et bleue, boussole essentielle de l'aménagement futur.

Le réchauffement climatique, la lutte contre les pollutions, l'urbanisation marquée par l'offre croissante d'habitat et la relocalisation timide de l'économie et du tourisme placent la nature au cœur de tous les processus d'aménagement. Face à ces bouleversements, nos villes, si elles veulent rester sûres et désirables, sont sommées de s'adapter et d'innover.

La place de la nature est essentielle, car elle constitue la condition même du bien-être et de la santé, un bien commun qui doit être partagé et accessible à tous.

Elle doit être clairement prise en compte en amont de tout projet d'aménagement. Dans ce processus, la mobilisation des équipes et la participation des habitants est indispensable à la concrétisation du projet. Cette participation, voulue et sollicitée par les élus, est réelle et effective aujourd'hui : renaturer la ville, favoriser l'infiltration des eaux de pluie et les économies d'eau, créer des îlots de fraîcheur, des jardins partagés, une flore vivace variée plus résistante, enlever du bitume, favoriser la marche, réduire les pollutions... Voilà des objectifs aujourd'hui bien partagés par les habitants du territoire.

En atteste par exemple aujourd'hui la qualité des projets exprimés et choisis par les habitants dans le cadre du budget participatif.

Philippe Cardin,
Maire de Meylan
et

Marie-Odile Novelli
Maire-adjointe déléguée à l'environnement et à la transition écologique

Sommaire

Edito

2

Présentation de la commune

Fiche d'identité	4/5
Contexte géographique et paysager	6/7
Contexte historique	8/9
	10/11

Le projet communal

Motivations de la Ville	13
Le projet communal	14/15
	16

Mobilisation des acteurs

Les services de la Ville / Transversalité	17
Mobilisation citoyenne	18/19/20
	21/22/23

La gestion des ressources

Biodiversité, protection de l'environnement : un enjeu majeur	25
L'arbre dans la ville	26/27/28/29
La politique de fleurissement	30/31
Voirie, mobilier urbain et signalétique	30
	31

Les actions de la ville de 2020 à 2023

Mise en œuvre du projet	33
L'amélioration du cadre de vie	34/35
Protection de l'environnement et économie des ressources naturelles	36/37
	38/39

Présentation de la Ville



*La végétation fait le lien
entre les quartiers
de Meylan*

Fiche d'identité



Identité de la commune

Département : Isère, agglomération grenobloise
Région : Auvergne-Rhône-Alpes
Altitude moyenne : 370 m (mini : 209 m - maxi : 1 329 m)
Superficie : 1 232 hectares
Espaces verts communaux : 78 hectares
Population : 18 221 habitants,
(dont 1 260 personnes de 15 à 19 ans
et 1 221 personnes de 65 à 69 ans)
5 quartiers à identité forte



Economie et social en chiffres

11 000 emplois
dont 5 000 à inovallée

4 marchés locaux
dont 2 bio

130 associations

6 équipements culturels
4 bibliothèques, 1 scène nationale,
1 Maison de la musique
(dont le conservatoire communal)

1 piscine
2 stades
7 gymnases
(5 grands gymnases et 2 mini)

5 structures d'accueil
petite enfance

2 points accueil jeunes

1 structure
socio-culturelle
Enfance, jeunes, adultes et familles

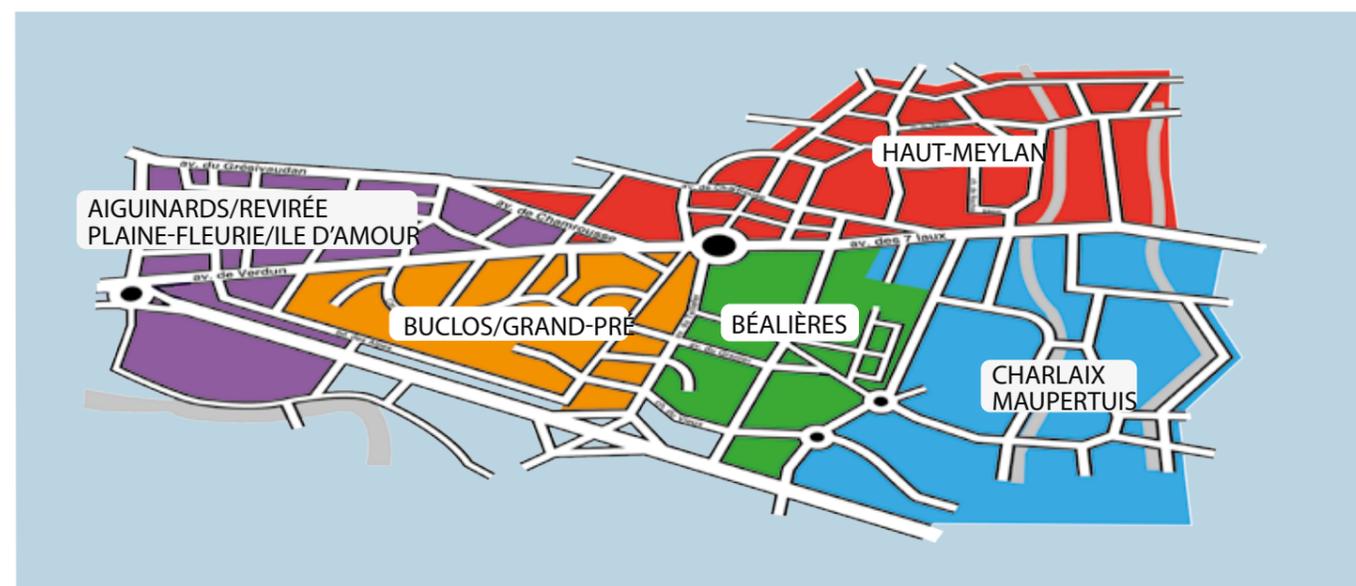
3 structures d'accueil
de personnes âgées
(dont 2 Ehpad)

**Des salles dans
chaque quartier
à disposition des habitants**



Meylan vue du ciel : de la Chartreuse à l'Isère

Un développement polycentrique



Contexte géographique et paysager

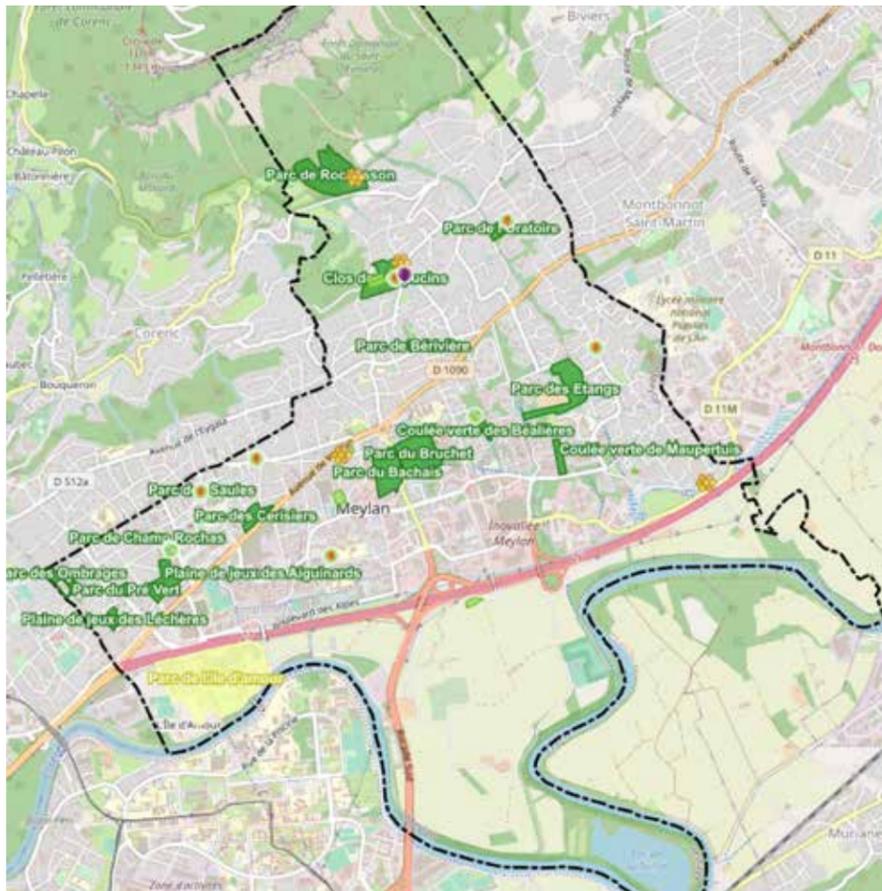
Le territoire de Meylan s'étend de la façade méridionale du massif du Saint-Eynard (ZNIEFF niveau 1) à la plaine de l'Isère également ZNIEFF, avec la boucle de la Taillat, classée Espace Naturel sensible.

Entre ces deux espaces, particulièrement riches, des cours d'eau, des mares, des boisements, des haies, des trames vertes continues ou en pas japonais font le lien.

Ces continuités sont le fruit de choix urbanistiques et du passé agricole de Meylan.

L'enjeu pour la commune est de pallier progressivement les coupures (auto) routières communales fortes.

Meylan jouit d'une situation privilégiée, entre montagne et rivière, offrant un lac, de nombreux ruisseaux, des mares et zones humides, avec une flore variée, les forêts et pelouses sèches du Saint-Eynard jusqu'au zones agricoles de la Taillat (sol argileux humide, tandis que les coteaux sont plus argilo-calcaires). La faune fait l'objet de suivis : remise à jour de l'Atlas de la biodiversité.



En chiffres

78 ha d'espaces verts communaux

41 m²/hab.

hors Espace naturel sensible

Le Massif du Saint-Eynard classé ZNIEFF de type 1

L'ENS de la Boucle de la Taillat : 40 hectares

plan d'eau de 17 hectares, zones boisées, prairies

12 mares

2 étangs

379 m

Altitude minimum : 209 m

Altitude maximum : 1 339 m

15 parcs

3 jardins partagés

4 jardins familiaux

4 ruchers partagés

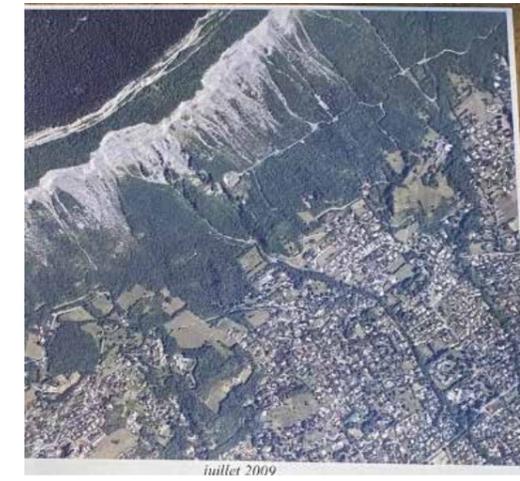
5 vergers partagés



Une trame verte préservée



Meylan en 1948



Meylan aujourd'hui



Contexte historique

Meylan est un nom d'origine gallo-romaine, qui signifie "terre du milieu". Le territoire actuel représente une partie d'une grande ferme gallo-romaine qui s'étendait sur la rive droite de l'Isère, des berges de l'Isère à La Tronche, au Manival à Saint-Ismier, et couvrait une partie des six communes actuelles de La Tronche, Corenc, Meylan, Biviers, Montbonnot, Saint-Ismier. On peut dater sa création au II^e siècle et sa fin au VI^e siècle avec la chute du royaume Burgonde. Sous l'occupation romaine, comme ensuite sous la royauté, la principale voie reliant Grenoble à Chambéry passait par Corenc (avenue de l'Eygala) et par Meylan (avenue de Chartreuse), où était implanté un habitat clairsemé, constitué de hameaux distincts.

Au Moyen-âge, le village regroupe 4 communautés de 300 âmes : Meylan, Saint-Mury, La Bâtie et Bouquéron

Pendant plusieurs siècles, rien ne va modifier l'aspect et le mode de vie de cette communauté agricole. La commune est née du regroupement de ces 4 bourgs en 1790, lors de la Révolution française, et comptait 1 122 habitants. Au début du XX^e siècle, Meylan est encore très rurale. En 1900, la mise en service du tramway Grenoble - Chapareillan, dont une station desservait la commune (gare du Bachais), préfigure le désenclavement de la vallée du Grésivaudan. Le caractère longtemps rural et agricole de Meylan laisse d'importantes traces (ruisseaux, Beal..) que des maires sauront valoriser en continuités écologiques

Une croissance urbaine rapide

Jusqu'aux années 50, Meylan reste un village voué à l'agriculture de plaine et de montagne. Après guerre, au 20^e siècle, l'expansion urbaine est forte et rapide : en moins de 50 ans, le village passe de 1 717 habitants à près de 17 000.

Des quartiers voient le jour

Mi-Plaine en 1960, **Grand-Pré** et le début d'Inovalée (ex. Zirst) en 1970. Les **Béalières** sont habitées à partir de 1984. Puis en 1990, les quartiers **Maupertuis** et **Charlaix** sont aménagés. Seul le quartier du **Haut-Meylan** recouvre le site occupé par le village d'autrefois.

L'arrivée d'autoroutes dans la ville : entre "désenclavement" et coupure urbaine

Dans les années 60, l'évolution urbaine à Meylan se construit, comme ailleurs en France, autour de la voiture, le tramway Grenoble-Chapareillan ayant été détruit. La création de plusieurs grandes voiries achève de relier la ville à Grenoble, mais inscrit de grandes coupures dans la ville : l'avenue de Verdun est créée pour les JO de Grenoble, puis l'autoroute A 41, et enfin la rocade Sud. Ces coupures ne sont pas encore atténuées aujourd'hui. "Apaiser" les circulations n'est pas un processus administratif simple.

Création de la 1^{re} technopole de France en 1972 : Zone pour l'innovation et les réalisations scientifiques et techniques (ZIRST)

Denommée aujourd'hui Inovalée, cette zone proche du campus de Saint-Martin d'Hères, dont elle est séparée par l'Isère, n'y est pas encore reliée efficacement autrement que par la voiture via la rocade Sud. La zone économique reste une pépinière d'innovation. Le patrimoine bâti, qui avait vieilli, fait actuellement l'objet de mutations et de densification sous maîtrise intercommunale. L'enjeu pour la Ville est que cette densification de s'effectue pas au détriment du patrimoine naturel et que la caractéristique d'Inovalée reste bien "matière grise dans une zone verte".

Densification de l'urbanisation et renforcement des trames vertes et bleues

Les années 1976 à 2000

La densification relative des quartiers Buclos et Béalières s'effectue sous maîtrise communale forte : Meylan, qui dispose alors d'une bonne taxe professionnelle, achète du patrimoine ancien (ex. le Couvent et parc des Capucins), invente la "zac en régie directe" et crée un atelier public d'urbanisme qui contribue fortement à la création des Béalières. Parallèlement, la Ville tient à distance la voiture dans les nouveaux quartiers et remet la nature au centre de l'habitat. Ainsi, le quartier des Béalières, encore aujourd'hui visité pour son caractère précurseur en matière d'écologie et d'habitat participatif, jouit en son centre d'une "coulée verte" intraversable en voiture ; est rythmé de haies et de nombreux ruisseaux et fossés aptes à recueillir les eaux de pluie ; a été l'un des premiers de France propose de l'habitat participatif social.



Haut-Meylan, autrefois



Haut-Meylan, aujourd'hui



Chemin du Bachais / Avenue de l'Eygala autrefois



Chemin du Bachais / Avenue de l'Eygala aujourd'hui

Contexte historique

Face à une croissance rapide, la commune souhaite garder le fil de son histoire

Si l'histoire de Meylan reste perceptible dans le Haut Meylan, là où demeurent des maisons et bâtiments anciens comme le monastère, l'église et les fontaines, il n'en va pas forcément de même pour une grande partie de la commune en raison de son passé majoritairement agricole.

Et pourtant, elle a réussi à garder une empreinte de ce passé agricole perceptible dans le nom des quartiers et des rues : Buclos, Grand-Pré, rue du Pré d'Elle, du Champ de la Cour, rue Chênevière, le Routoir évoquant la culture du chanvre aux Béalières. Le paysage proche ou lointain est également perceptible dans les noms de rue : avenue du Vercors, du Granier, de Chamechaude, rue des Acacias, place du saule etc.

La Grande Traverse, chemin du regard et de la mémoire

C'est ainsi que fut nommé ce projet de sentier parcourant Meylan d'un bout à l'autre de son territoire. Elle est née à partir d'un ancien chemin agricole situé en haut de l'actuel quartier des Béalières, redécouvert à l'époque de son urbanisation. Un sentier large, plat et empierré, qui suggéra à des habitants amoureux de leur ville l'idée de le prolonger bien au-delà de ses deux extrémités. Chemin faisant, la Grande Traverse a fini par relier, en 2002, un à un les quartiers de Meylan, et avec eux bien des histoires. Ces six kilomètres, balisés par les sources, les arbres, les vieilles demeures donnent à redécouvrir Meylan, à l'envisager sous une nouvelle lumière.

Sa nature généreuse, ses vestiges agricoles, les audaces de son urbanisme, ses paysages se révèlent tout au long du sentier. Avec l'eau qui coule un peu partout, avec le fil de soie des anciennes fermes, la Grande Traverse rassemble les Meylanais dans un terroir qu'ils n'imaginaient peut-être pas aussi riche.

Et les mène sur les traces de leur propre histoire.

Les principaux enjeux pour Meylan aujourd'hui

Malgré la densification engagée depuis le PLU 2014 qui abandonnait la pratique de constructions en recul des voiries et les coupures urbaines existantes, la Ville est mobilisée pour préserver et améliorer le cadre de vie pour tous, ainsi que le patrimoine naturel et culturel de la ville. A cette fin, elle souhaite notamment renforcer les corridors écologiques et atténuer les coupures liées aux grandes voiries (Verdun, autoroute A 41, rocade Sud), tout cela dans un contexte de réchauffement climatique.

A cet égard, les modifications du PLUI, les plans de déplacements et la réalisation du PCAET font l'objet de toute l'attention et du travail de la commune, afin de préserver le cadre de vie tout en améliorant la mixité sociale.

Le projet communal

Offrir à tous un accès à un cadre de vie naturel, apaisant et généreux



Motivations de la Ville

La démarche du label Villes et villages fleuris

Le label Ville et villages fleuris, un gage de qualité et de motivation pour les agents et les habitants

La candidature de Meylan à la deuxième fleur s'inscrit dans la dynamique d'une recherche d'amélioration de la qualité de vie des habitants et visiteurs de la commune.

Le réchauffement climatique, la nature des constructions récentes de logements autorisées par le précédent PLU sans espaces verts à partager, mettent au premier plan l'enjeu de végétalisation urbaine. Le défi est important, parce qu'il faut à Meylan répondre à des enjeux potentiellement contradictoires : remettre la nature et les espaces partagés, par ailleurs gage de lien social, au cœur de l'habitat, et en même temps mener une densification légale, accrue quoique "raisonnée", pour accueillir plus de logement social.

Concilier ces deux enjeux est cependant possible (notamment en remettant en vigueur la pratique des haies arborées et constructions en recul des voiries), à condition de privilégier clairement le bien-être des populations.

Le label Ville et Village Fleuri met en lumière l'objectif qualitatif désirable à atteindre.

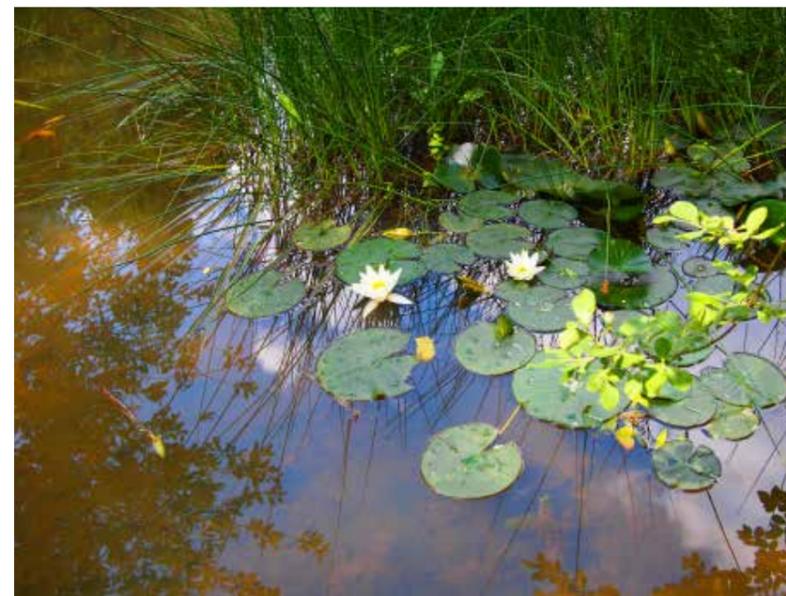
La qualité du cadre de vie meylanais est un bien précieux à maintenir et à partager, et cet objectif prend appui sur l'implication des habitants et le PLUI métropolitain (modifié par la Ville), ainsi que sur **un plan climat air énergie** ambitieux, suivi activement par un groupe de travail habitants, soucieux de la santé des habitants et de l'adaptation du territoire, ainsi que de la sobriété énergétique, la progression des énergies renouvelables et la réduction des déchets.

La commune a pour objectif le maintien de **la biodiversité** et l'amélioration des **continuités écologiques, la réduction des zones de chaleur**, ainsi que le renouvellement et l'accroissement de la canopée urbaine et des terres en agriculture biologique.

Elle est engagée dans la promotion des modes doux de déplacement avec la mise en place d'un **plan "marche"** et de pistes cyclables et de circulations apaisées.

Enfin, la commune a fait également le choix de l'éducation - notamment pour les plus jeunes - et de la démocratie participative pour impliquer le plus possible les habitants : ainsi **le budget participatif et les nombreux groupes de travail de la CEM** (Commission Extra Municipale Urbanisme Environnement) ont déjà donné lieu à des réalisations qui améliorent les espaces extérieurs et la convivialité communale.

Le jury qui a maintenu l'an dernier le label une fleur, obtenu antérieurement (en 2017), a émis des remarques utiles que la Ville espère avoir intégrées cette année et sollicite l'examen des propositions et de leur cohérence pour l'obtention du label 2 fleurs.



Le projet communal

La nature est au cœur du projet communal, car elle constitue une condition majeure du bien-être et de la santé, un bien commun qui doit être partagé et accessible à tous. Sa préservation et son évolution prennent appui sur l'implication des habitants, sur le Plan d'urbanisme intercommunal (PLUI), ainsi que sur le Plan Climat (PCAEM)⁽¹⁾, décliné en 155 actions communales, dont 99 purement communales. Il s'agit notamment de :

- ▶ Revégétaliser la ville en accord avec le Plan d'Urbanisme Intercommunal, dont le coefficient de pleine terre est supérieur à celui autorisé par le PLU précédent,
- ▶ Renforcer dans le PLUI les trames verte et bleues communales : une centaine de nouveaux éléments protégés depuis 2020 avec deux modifications du PLUI ;
- ▶ Renforcer la biodiversité dans les parcs communaux et chez les particuliers (en lien avec la LPO et Gentiana), achever l'Atlas de la biodiversité, et amorcer la réalisation de corridors écologiques complémentaires
- ▶ Renouveler la canopée mise à mal par le réchauffement climatique, en favorisant les vivaces, les espèces arbustives ou arborées peu gourmandes en eau, moins vulnérables à la chaleur. Ceci en plantant, Ville et métropole conjointement, une centaine d'arbres par an...
- ▶ Réduire les émissions de CO2 (équivalent CO2) en favorisant la captation du Carbone par les végétaux
- ▶ Renforcer les trames noires (pas d'éclairage nocturne)
- ▶ Favoriser les économies d'énergie par l'entretien du patrimoine bâti communal dégradé et par une gestion efficace
- ▶ Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la commune
- ▶ Favoriser les "modes doux" de déplacement, en rendant désirables les modes actifs (moins consommateurs de bitume et non polluants).

Actions

du PCAEM

Les axes 1 et 3 concernent particulièrement les espaces verts et arborés de Meylan.

(1) Les actions du PCAEM

- Adaptation du territoire
- Lutte contre les pollutions & les Gaz à Effet de Serre
- Valorisation des ressources & stockage du CO2
- Mobilisation collective - Exemplarité des collectivités...



Mobilisation Des acteurs et des ressources



Les services de la Ville

Des ressources au service du projet

2023 voit l'arrivée d'une agent responsable de la biodiversité, qui travaille en transversalité avec les services Espaces verts et Transition écologique, et d'un renfort pour le Plan climat auquel s'ajoutent un renfort au service Aménagement de l'espace public et 3 apprentis Espaces vert. Le budget patrimoine arboré est doublé.

Espaces verts et Voiries propreté

- Le territoire est divisé en deux secteurs bien définis, dans lesquels les équipes extérieures des Espaces verts et de la Voirie propreté de la Ville organisent la maintenance des espaces extérieurs.
- Chaque secteur est sous la responsabilité d'un chef d'équipe qui encadre 8 à 14 agents en fonction de la surface à entretenir. Un responsable des équipes manage l'ensemble des équipes, il est chargé de leur bon fonctionnement et doit être attentif à leur demande en matière de matériel, de matériaux et diverses fournitures. Il gère également le budget de fonctionnement des équipes, suit la planification des interventions et répond aux demandes spécifiques des Meylanais.
- Le pôle Espaces verts accueille cette année 3 apprentis.



Centre technique

Espaces verts

Missions

Entretien des espaces verts

- Tonte
- Taille, recépage
- Elagage
- Fleurissement
- Entretien des cimetières
- Entretien des zones humides
- Manifestations et ornements
- Créativité
- Vendanges

Moyens financiers

Budget d'investissement matériels : environ 20 000 €/an

Budget de fonctionnement (hors masse salariale) : environ 85 000 € dont 60 000 € pour l'entretien du patrimoine arboré et 50 000 € pour les fournitures de végétaux, matériaux et petits matériels.

Travaux réalisés par des entreprises :

environ 20 000 €

Un contrat existe avec un C.A.T. pour l'entretien des abords d'un quartier.

Pôle Voirie-propreté

Missions

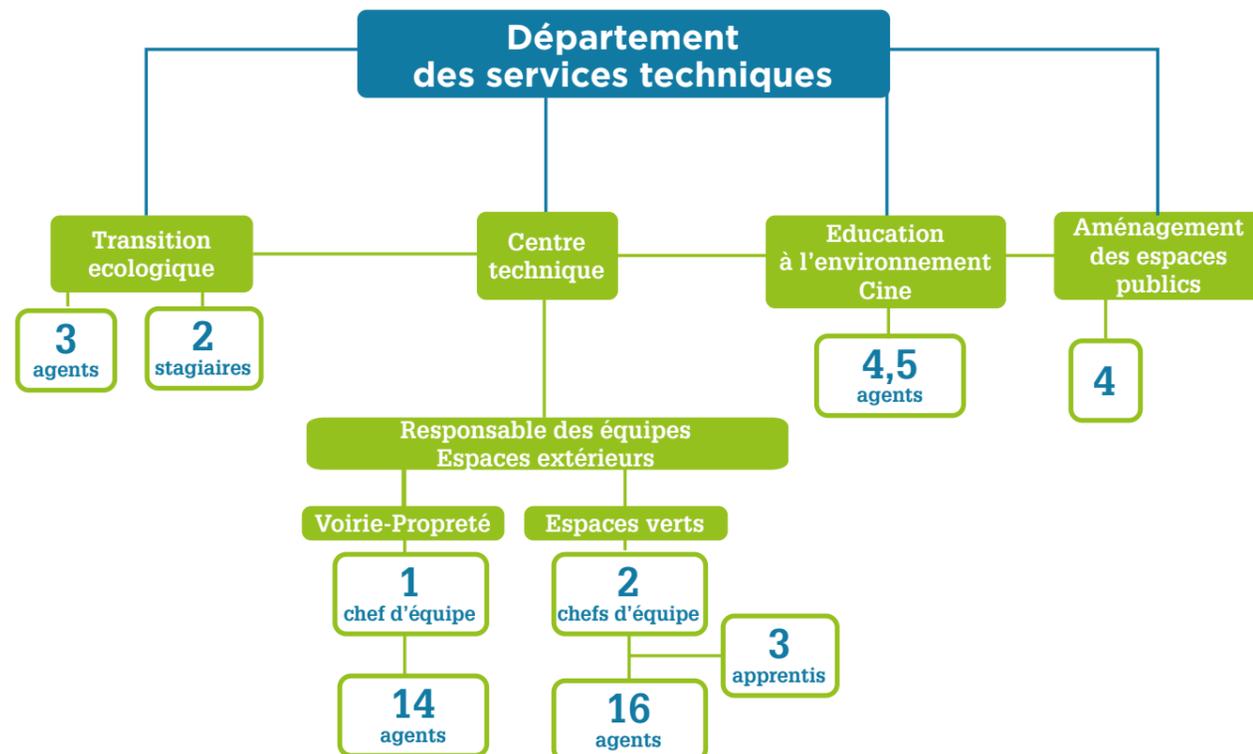
Entretien des espaces extérieurs

- Nettoyage des voiries
- Signalisations verticale, horizontale
- Entretien du mobilier urbain
- Entretien des aires de jeux
- Entretien des marchés
- Entretien des ruisseaux torrents, fontaines
- Manifestations
- Déneigement

Moyens financiers

Budget d'investissement en matériels : environ 20 000 €/an

Budget de fonctionnement (hors masse salariale) : environ 73 500 € dont 35 000 € pour les travaux réalisés par des entreprises (les petits travaux d'entretien VRD en périphérie des bâtiments communaux).



Les services de la Ville

Transversalité

Un fonctionnement collaboratif

Le service Aménagement de l'espace public a pour mission le pilotage et la conception des nouveaux projets d'aménagement de l'espace public. Il travaille en lien avec les équipes techniques pour l'aménagement des espaces verts et pour la réalisation d'aménagements de proximité : bancs, toilettes, boîtes à livres lauréates du budget participatif ou pour la végétalisation d'écoles gérée par le Centre technique.

Le service Transition écologique

En charge de la mise en œuvre et du suivi du plan Climat et de la biodiversité, il est impliqué dans la gestion énergétique communale, ainsi que dans celle des plantes invasives et des insectes nuisibles, toujours en lien avec le Centre Technique.

Le service Education à l'environnement intervient dans les écoles et organise des stages nature avec des enfants, mais également pour les adultes, en lien avec le service Transition écologique.

De plus en plus transversal

Les services Culture, Tranquillité publique, Education, Aménagement l'espace public, Transition écologique et Espaces Verts et propreté travaillent avec le service Communication sur les questions environnementales.

De même, le plan Marche réunit les services Techniques Espaces Verts, Aménagement, Education, Tranquillité Publique, Proximité, Culture et communication...

En 2023, une rationalisation des manifestations à caractère environnemental de la commune a conduit à déterminer des plages mensuelles consacrées à une question environnementale capable de mobiliser toutes les directions : par exemple la Fête de la Nature, le mois des Mobilités... Ceci afin de donner de la lisibilité et de la durée à des actions communales thématiques.

Exemples de partenaires institutionnels et associatifs de la commune



Mobilisation citoyenne

L'implication du citoyen au cœur du projet municipal

Le soutien aux initiatives citoyennes

La Ville de Meylan, riche de ses associations et de ses unions de quartier investies pour la qualité de vie de leur ville, intervient en soutien logistique avec ses services techniques.

Ainsi, l'union de quartier du Haut-Meylan organise un **troc de plantes** chaque année qui connaît un grand succès, auprès de citoyens et d'unions de quartier, d'associations ou de jardins partagés, Le **jardin partagé des Béalières** se mobilise avec l'école et la bibliothèque du quartier pour des actions éducatives et la mise en place d'une grainothèque.

Les unions de quartier organisent une foule d'activités, telles que le **Repair Café**, les **Amaps**, le soutien scolaire... et des jeux et apéros. Les commissions Environnement sont actives.

Chaque année, l'union de quartier des Béalières organise le **nettoyage convivial du quartier** "la journée propre", qui associe parents école et enfants. Action à la suite de laquelle des élèves prennent des initiatives : ainsi, le panneau réalisé avec l'appui des enseignantes et de la Ville pour encourager à la propreté des lycéens, qui viennent se nourrir et fumer fort négligemment place des Tuileaux aux Béalières...

La Ville soutient ces initiatives grâce à la mobilisation des équipes du Centre technique qui répondent présent pour encourager ces actions essentielles (apport de bennes, branchement d'eau...)

La commission Environnement du **quartier Buclos/Grand-Pré** mobilise les copropriétés pour mettre en place la **gestion différenciée** et écologique des espaces verts via les conseils syndicaux.

L'embellissement des espaces extérieurs semi-publics

Dans les quartiers où le sol est sous bail amphytéotique (Buclos, Grand-Pré) la gestion des espaces verts implique à la fois la Commune, la Métropole, les HLM et les habitants. La partie la plus proche de l'habitation est directement fleurie et gérée par les habitants, comme la place du Saule ou en bordure de la Grande traverse. Il existe aussi une mise à disposition par convention de petits espaces verts à des habitants chargés d'entretenir des «délaisés» .

L'implication des citoyens est une volonté communale forte.

Mobilisation citoyenne

L'implication citoyenne

La Ville a mis en place

Une commission Urbanisme Environnement qui a généré de nombreux groupes de travail

Un budget participatif avec lequel les habitants, en votant pour les idées qui leur paraissent les plus intéressantes contribuent à la modification de leur espace de vie.



5 projets réalisés dans le cadre de la 1^{re} édition du budget participatif en 2021, 130 idées déposées pour la 2^e édition.

+ 600

participants aux concertations
organisées par la Ville

**16 HEURES
CITOYENNES**

organisées pendant les séances du conseil
municipal pour **permettre aux habitants de
dialoguer avec leurs élus** en ligne
ou à l'Hôtel de ville

La Ville s'appuie sur l'expertise d'usage des habitants pour mettre en place une politique de déplacement doux, par exemple un Plan marche.

La ville soutient :

- les initiatives citoyennes concernant le cadre de vie (ex. : Journées propres de l'Union de quartier des Béalières)
- les AMAP
- la création de jardins partagés, de ruchers partagés, de vergers pour tous.



Jardins partagés aux Aiguinards.



Panneau réalisé par les enfants de l'école des Béalières, dans le cadre de la Journée Propre.



Jardins partagés, une action de l'Union de quartier des Béalières.



Fresque sur une façade privée, quartier des Béalières.



Fleurissement au pieds d'immeubles à l'initiative des habitants.

La gestion des ressources



La biodiversité et la protection de l'environnement

Enjeux majeurs à Meylan

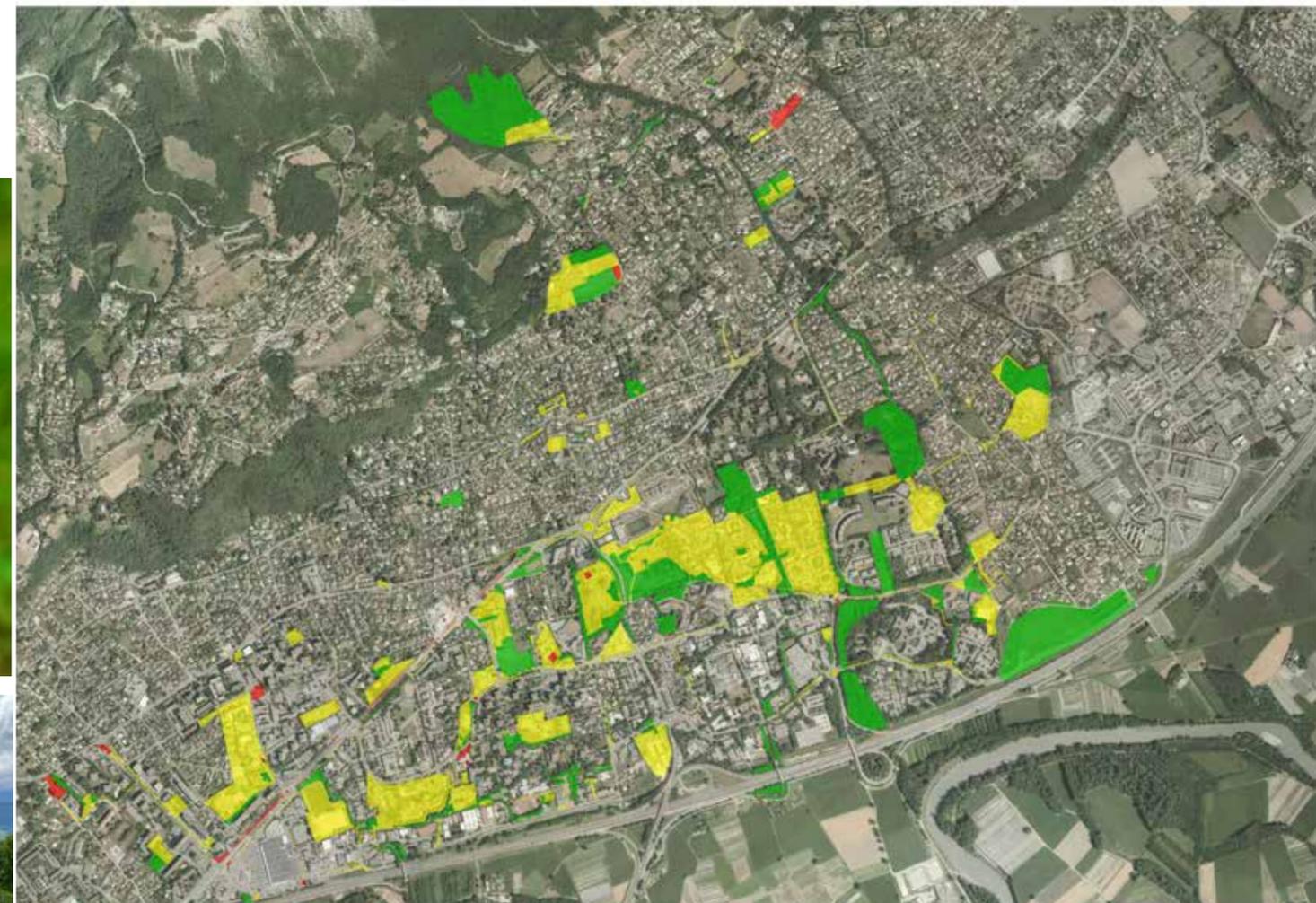
La Taillat, un ENS

► Ce site exceptionnel recouvre 40 hectares, dont un plan d'eau de 17 hectares, créé par l'extraction de matériaux, des zones boisées, des prairies, formant une mosaïque de milieux naturels propices au développement d'une grande diversité biologique.

► Consciente de l'intérêt de la préservation de ce site, et des zones humides en général, en très nette régression dans toute l'Europe, la Ville de Meylan a engagé, en partenariat avec le Département de l'Isère, une démarche de protection de ce site. En 2004, elle a acquis le plan d'eau avec les prairies adjacentes. Ce site a été labellisé par le Conseil départemental comme Espace naturel sensible. Ses principaux objectifs sont la conservation des habitats naturels remarquables, le développement de la biodiversité et la sensibilisation du public à la préservation de l'environnement. La Ville poursuit l'aménagement de ce site, par exemple avec la création de mares en 2021

Protection de l'environnement et économie des ressources naturelles

La commune a mis en place une gestion économe en eau, avec moins de tontes pour favoriser la biodiversité. Elle n'utilise plus de phytosanitaires depuis plusieurs années et pratique une gestion différenciée selon l'usage des espaces (parcs ou zones de sport, espaces dédiés à la tranquillité et à la biodiversité ou équipements, etc.). Sur les platebandes en bordure de voirie, comme sur l'avenue de la Praly, les plantes annuelles ont été supprimées au profit de plantes vivaces, telle que les tulipes beaucoup moins gourmandes en eau.



La gestion différenciée

- **Classe 1** : gestion horticole (roseraie du parc du Bachais, rond-points, parterre de l'Hôtel de ville...)
- **Classe 2** : intervention marquée et sélective (1 à 4 fauches par an. Ex. : parc du Bruchet, prairie du Clos des Capucins, Hexagone...)
- **Classe 3** : intervention naturelle (Nord Coulée verte, Sud parc du Bruchet, bois...).

Le but de cette gestion est d'obtenir des espaces variés, dotés d'une véritable identité au sein de la ville. Elle permet de maintenir et de développer la biodiversité, d'accroître la diversité des espèces, mais aussi d'adapter les méthodes de travail et de rationaliser le temps de travail des équipes. La gestion différenciée s'inscrit dans une démarche de développement durable.



L'arbre dans la ville

Une grande partie du patrimoine arboré de la commune est issu du bocage agricole et des grands parcs des riches propriétés.

Deux vastes espaces naturels : les versants du Saint-Eynard et les ripisylves de l'Isère marquent les extrémités du paysage meylanais. Meylan compte environ 25 000 arbres, dont 4 000 ont été recensés dans une base de données. 40 000 € sont dédiés à leur entretien.

Des pratiques respectueuses de la biodiversité et des ressources naturelles

► Arrosage intégré

Pour tous les rond-points, les massifs de fleurs, le parc du Bachais et le cimetière du Gamond. Matériel utilisé : disperseurs, tuyères, tuyaux goutte à goutte.

► Paillage

Réutilisations des broyats de taille, utilisation de différents matériaux : paillettes de lin ou de chanvre, ardoise, pouzzolane..., afin de diminuer les fréquences d'arrosage.

► Zéro phyto

La suppression totale de l'utilisation des pesticides depuis 2004

Le désherbage thermique et manuel a remplacé l'épandage des produits chimiques sur tout le territoire de la commune.

► Fertilisation

À la plantation ou pour les plantations annuelles avec un engrais utilisable en agriculture biologique, à base de noyaux d'olives broyées.

► Biocide

Sept agents sont formés au certiphyto et certibiocide pour l'utilisation des produits spécifiques à la vigne, au traitement de la pyrale du buis et à la lutte contre les moustiques.



► Ecopièges à chenilles processionnaires du pin

73 arbres sont équipés d'écopièges pour lutter contre la chenille processionnaire du pin.

► La lutte contre les espèces envahissantes

Un agent du Centre technique, aujourd'hui rattaché au service Transition, est référent pour l'identification et la maîtrise des espèces nuisibles.

Actuellement, les envahissantes aquatiques se déploient dans la plaine de l'Isère, à Montbonnot comme à Meylan. Les plantes envahissantes sont : la Renouée du Japon et la Jussie à grandes fleurs.



► Fauchage tardif

Un certain nombre de zones ont été identifiées pour être fauchées, une fois par an, pour certaines deux fois par un agriculteur. Ce dernier récupère le foin produit pour son exploitation.

► Les prairies fleuries

Semées dans tout Meylan, elles assurent une fonction visuelle paysagère, mais aussi un enrichissement de la biodiversité, que ce soit au printemps avec les bulbes ou en été.



La politique de fleurissement

Quelques principes

- Utilisation de plus en plus fréquente de vivaces.
- Etalement du fleurissement dans le temps avec la plantation de bulbes, de prairies fleuries.
- Les plantes couvre-sol sont utilisées dans les massifs, afin de limiter les entretiens.
- Limitation des plantes annuelles, utilisées seulement sur certains aménagements phares : Hôtel de ville, rond-points.
- Les suspensions avenue de Verdun sont en cours de diminution, le projet étant de retravailler l'aspect paysager de cet axe fort avec Grenoble Alpes-Métropole pour, à terme, les supprimer complètement.

Fleurissement phare : Hôtel de ville et rond-points

Un soin quotidien est apporté à ces espaces publics, principalement devant l'Hôtel de ville. Les fleurs, les graminées, vivaces ou annuelles, composent des aménagements riches en couleurs, formes et structures.

Cimetière paysager du Gamond

Créé en 1995, il s'étend sur presque 4 ha. Une seconde zone est en cours de projet. Les perspectives visuelles sont soulignées à l'entrée par des tonnelles supportant des rosiers en dégradé de couleurs. Les mobiliers et les cheminements sont tous de couleur blanche.

Chaque zone est traitée sous forme de petits jardins parsemés d'arbres.



Voirie, mobilier urbain, signalétique

Voirie et mobilier urbain

La compétence Voirie a été transférée à la Métropole de Grenoble. La commune a conservé la propreté urbaine et la gestion des cheminements dans les parcs et en périphérie des équipements municipaux.

La signalétique

Toutes les entrées de parcs sont dotées de panneaux avec le plan, un texte de présentation et la réglementation en pictogrammes. Les parcs des Etangs et du Bruchet ont été équipés de larges panneaux didacticiels.



Les actions de la Ville



Mise en œuvre du projet

Actions réalisées depuis 2020

► Mobilités douces

Encourager les mobilités non polluantes pour les déplacements de proximité est essentiel.

140 arceaux à vélos supplémentaires ont été installés dans la commune depuis 2020. Celle-ci a adopté en mars 2023 un **Plan marche ambitieux**, coordonnant les interventions de la Ville et de la Métropole pour permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité et plus confortablement (mise en place de bancs et de toilettes).

► Energie

L'extinction nocturne décidée à l'automne 2022, la fermeture d'équipements entre Noël et le jour de l'an et la **baisse de 1 à 2 degrés des températures** dans les équipements a permis d'**économiser 130 000 €** et d'**éviter les émissions de 420 tonnes de CO2**. La moitié du PPI (Plan pluriannuel d'investissement) est consacré aux économies d'énergie avec un objectif de **réduction de la consommation d'énergie de 25 %**.

► Urbanisme

Une centaine d'éléments végétaux supplémentaires proposés par la Ville et validés par la Métropole sont préservés au PLUI. **Meylan est la commune de la Métropole qui a le plus d'éléments végétaux et patrimoniaux protégés au PLUI**. Par ailleurs des actions en justice permettent de sauvegarder des espaces de biodiversité occupés illégalement à la Taillat.

► Biodiversité

- 308 arbres plantés depuis 2020, 300 espèces de la faune et 1 000 espèces de la flore sont répertoriés dans l'Atlas meylanais de la biodiversité.
- Mise en route d'une réserve biodiversité sur les coteaux boisés et pierreux.

► Culture et événements

Printemps des pensées, Tohu Bohu, Street Art Fest Grenoble... promouvant et valorisant le patrimoine de la commune.

► Education à l'environnement

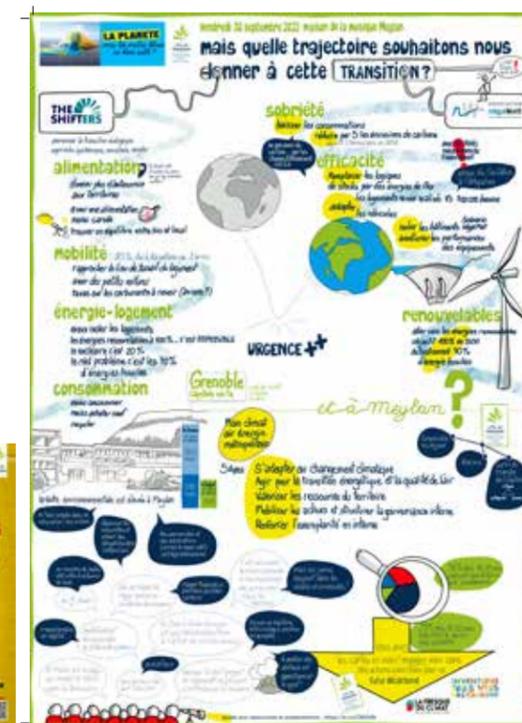
Organisation de des Centres de loisirs thématiques pour les enfants pendant les vacances scolaires, Fête de la nature, chantiers du CINE (Centre d'initiation à la nature et à l'environnement)...

► Participation citoyenne

16 heures citoyennes dans des Conseil municipaux filmés, plus de 600 participants aux concertations ; réalisation d'une fresque du climat dans le cadre de la Commission extra-municipale, organisation d'ateliers par les habitants : l'Arbre en Ville, la Ville parc, la Biodiversité en milieux urbain (Union de quartier Buclos / Grand-Pré) ; groupe de travail de la CEM ; association «aux Arbres citoyens !»...

► Budget participatif

Plus de 1 000 Meylanais ont voté lors de l'édition 2023. L'essentiel des idées concerne le cadre de vie et l'aménagement urbain.



Participation au Street Art Fest Grenoble Alpes, depuis 2022.

Protection de l'environnement et économie des ressources naturelles

Actions réalisées en lien avec le Plan Climat Air Energie

Les impacts écologiques des activités de la Ville ont été réduits, grâce à une commande publique responsable. Il s'agit d'encourager les entreprises qui travaillent pour la commune à réduire les impacts écologiques et sociaux de leurs activités.

Ce sont par exemple :

- ▀ les marchés des restaurants scolaires avec moins de produits carnés et plus d'aliments biologiques.

Des actions ont été réalisées pour la réduction des déchets et la propreté urbaine

- ▀ **Suppression des logettes pour encombrants** (bilan efficace avec ramassage sur rdv)
- ▀ **Mise à disposition de kits de ramassages de déchets pour les volontaires.** Initié pendant le confinement pour répondre à la demande de Meylanais qui souhaiteraient ramasser les masques, cette offre est aujourd'hui utilisée par quelques entreprises et des enseignants, ainsi que des Unions de quartier.
- ▀ **Recyclage des masques jetables** (récupération des matières plastiques) en lien avec une entreprise sociale.
- ▀ **Valorisation des déchets alimentaires** en lien avec la Métropole.
- ▀ **Lutte contre le gaspillage alimentaire** dans les restaurants scolaires.

Education à l'environnement, alimentation, agriculture

▀ **Des moyens renforcés pour l'éducation à l'environnement :**

Stages nature pendant les vacances scolaires, plus d'activités grâce à des agents municipaux supplémentaires et lancement de la rénovation des locaux du CINE pour près d'1 M d'€. Deux fois plus de jeunes sont accueillis.

- ▀ **Marché public de la restauration scolaire renouvelé avec plus de clauses environnementales** passant à 30 % de produits biologiques et 60 % de produit de qualité au sens de la loi Egalim.

- ▀ **Avec la Métropole,** installation d'exploitants maraîchers à la Taillat.

- ▀ **Déploiement de la collecte des déchets alimentaires** avec la Métropole.

- ▀ **Mise à disposition d'une parcelle communale** près du Centre technique à un agriculteur.

- ▀ **Réduction du gaspillage alimentaire en récupérant une part des produits non consommés** dans les restaurants scolaires tous les jeudis, pour une distribution à la Banque alimentaire gérée par le CCAS.

- ▀ **Installation d'une épicerie de produits bio et/ou locaux et/ou en vrac.**



Des moyens renforcés pour l'éducation à l'environnement : stages nature pendant les vacances scolaires, plus d'activités grâce à des agents municipaux supplémentaires et lancement de la rénovation des locaux du CINE pour près d'1 M d'€.

